



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2021

Présents

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	M.	Denis Waechter	Vice-président
	M.	Alexia Morel	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Andrea Ehretsmann Catherine Odier Marine Ryser	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Daniel Muscionico Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffray Sirolli	
Absent-e-s/excuse-e-s :		--	
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 et de la séance de la commission plénière du 23 mars 2021
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions (4 rapports)
6. Approbation des comptes 2020
7. Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier
8. Délibération – Crédit d'engagement pour la Villa Hoffmann
9. Résolution « Piétonisation et aménagements du quai de Corsier et du chemin du Nant d'Aisy »

10. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
11. Propositions de l'Exécutif
12. Propositions individuelles et questions
13. Demande de naturalisation - 1 dossier - huis clos

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 19h03. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance qu'il préside pour la dernière fois, cette année.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose, dans la mesure où le procès-verbal de la commission plénière du 23.3.2021 était à huis clos, de l'approuver sous le point 13 dans le cas où les élus auraient des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'approbation dudit procès-verbal est maintenue sous le point 2.

Le Président indique, pour le point 13, qu'il y aura 2 dossiers de naturalisation, et non 1 comme inscrit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi modifié, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité (16 voix).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021 ET DE LA SEANCE DE LA COMMISSION PLENIERE DU 23 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2021 est mis aux voix.
Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance de la commission plénière du 23 mars 2021 est mis aux voix.
Le procès-verbal est approuvé, à la majorité, par 15 oui et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tableau des suivis

Le Président donne la parole à **Mme Morel** qui indique que deux points ont été ajoutés au tableau des suivis :

- Voie Bleue ;
- Circulation sur les quais de Corsier.

Étant donné la situation sanitaire actuelle, les deux autres points sont toujours en suspens.

Suite au dernier Conseil municipal, **le Président** indique que le Bureau a estimé opportun de faire un bref rappel sur les devoirs et obligations des Conseillers municipaux (devoir de confidentialité et possibilités dans le cadre de celui-ci). Le respect du secret de fonction découle de la prestation de serment ; les élus ont juré ou promis de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne leur permet pas de divulguer. S'il y a évidemment un aspect pénal derrière cette notion, **le Président** souhaite surtout évoquer les possibilités de manœuvres dans le cadre de ce secret de fonction et, surtout, la finalité de celui-ci. Les élus doivent retenir que le but principal du secret de fonction, qui se centralise sur les commissions qui se tiennent à huis clos et sur les demandes de naturalisation, est de leur offrir avant tout la possibilité de s'exprimer librement sans craindre de se voir reprocher une position ou un point de vue au regard d'une communication qui pourrait être publique. De plus, tout élu a le droit de changer d'avis en cours de séance.

Le secret de fonction permet également d'éviter certaines rumeurs ou oppositions peut-être disproportionnées sur un sujet qui n'en est encore qu'au stade de projet. **Le Président** évoque un exemple (droit des constructions) en rappelant que la possibilité du huis clos permet d'attendre le préavis officiel, sur la base d'un rapport de commission. Le secret de fonction n'a pas pour finalité de sanction ; il est là pour faciliter l'administration et les discussions.

Concernant les possibilités de manœuvres, qui ont déjà été évoquées au sein des groupes et du Bureau, **le Président** souligne la possibilité qui est accordée à chaque élu. Ceux-ci ont tous prêté serment et le secret de fonction recouvre l'intégralité du Conseil municipal. Il est évident que les groupes politiques peuvent se communiquer des informations qui se tiennent à huis clos entre personnes couvertes par le secret de fonction.

Le Président rappelle que les élus qui ne sont pas membres de l'une ou l'autre des commissions ont tout à fait la possibilité d'assister aux séances en tant qu'invités, sans prendre part au débat (eu égard à la proportion des partis au sein des commissions), et de librement communiquer des informations à huis clos entre eux.

Le Bureau et le Secrétaire général se tiennent à la disposition des élus pour répondre à leurs questions éventuelles sur ces sujets, conclut **le Président**.

Sur une question de **M. D. Giacobino**, le Président précise que le règlement du Conseil municipal indique que les commissions sont à huis clos et, par définition, soumises au secret de fonction. S'appliquent également la loi sur l'exercice des droits politiques et le Code pénal.

M. J.-N. Ducrest est surpris de ce rappel, les élus ayant tous été assermentés il y a un an.

Le Président indique que des interrogations des élus sont remontées au Bureau, par exemple sur la question des rapports et les notions pouvant être divulguées. La limite des informations sujettes au secret des commissions et celles qui peuvent être divulguées est un sujet extrêmement délicat. Le Bureau a rediscuté récemment de la question de la terminologie. Concernant les rapports des commissions, il est tout à fait possible d'expliquer la teneur d'un préavis sans entrer dans les détails des positions et motifs des élus. Cette question, comme celles précédemment évoquées, ayant circulé cette année, le Bureau a estimé utile de faire un bref rappel sur le système qui encadre les discussions.

M. J.-N. Ducrest souligne que les élus peuvent avoir leur propre opinion sur n'importe quel sujet et l'exprimer autour d'eux, ce que confirme **le Président**.

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **le Président** indique que les élus auront prochainement accès aux procès-verbaux de l'ensemble des commissions sur le CMNet.

M. G. Sirolli demande si les rapports sont publics, car intégrés sur le site Internet de la commune dès que votés par le Conseil municipal.

M. Ch. Lassauce indique que les rapports ont un objectif de communication, ce qui a été décidé il y a déjà quelques années. Ceux-ci, qui sont des synthèses des procès-verbaux, sont effectivement accessibles et distribuables. De plus, tout projet qui est délibéré par le Conseil municipal devient a fortiori public.

Le procès-verbal de la commission plénière qui a été approuvé par le Conseil municipal sera donc accessible au public ? demande **M. A. Sirolli**.

Les procès-verbaux des séances plénières, qui se trouvent sur le CMNet, ne sont pas publics (huis clos), rappelle **le Président**. Ne figure au procès-verbal du Conseil municipal que leur acceptation. Les procès-verbaux du Conseil municipal, une fois approuvés, figurent sur le site Internet de la commune.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. le Maire** qui souhaite clarifier plusieurs points par rapport à la Voie Bleue. L'examen de ce projet, dont la mise en œuvre est prévue pour dans deux ans et demi, se poursuit en collaboration avec toutes les parties prenantes ; la population sera informée un tout petit peu plus tard et sollicitée pour apporter son point de vue.

En l'état, l'Exécutif souhaite continuer à avoir des points de situation réguliers avec le Conseil municipal au sein des commissions, comme cela a été le cas jusqu'à présent à deux reprises à la CTSM et une fois en plénière (huis clos).

Une prochaine plénière pourrait être fixée dans la première quinzaine de juin, avec une information publique dans la seconde quinzaine. Les Corsiérois pourront soumettre leurs propositions et porter un jugement sur ce projet. Pour mémoire, il est bien plus important de participer à l'élaboration d'un projet que se le voir imposer, notamment par la Confédération.

La réaffirmation d'un projet ne s'adressant pas à toutes les personnes, mais uniquement à celles qui s'affranchiront de leur voiture reste centrale, ce que **M. le Maire** a déjà répété à maintes reprises. Pour que ce projet voie le jour, Corsier doit se donner les moyens de ne pas

avoir de véhicules ; ce point, qui est non négociable, a été mis en exergue dès le début des discussions.

Des solutions de mobilité, notamment sur le quai, sont développées selon divers scénarii, en collaboration avec l'ingénieur mobilité mandaté par le projet et l'Office cantonal des transports (OCT). Ce n'est pas seulement en lien avec le projet Voie Bleue ; en effet, cela fait des années que l'Exécutif et le Conseil municipal travaillent sur la pacification du quai.

À propos du quai de Corsier, les travaux sont quasiment achevés ; les plantations ont été faites la semaine dernière, le mobilier urbain (bancs et poubelles) devrait être posé la semaine prochaine. Ce mobilier urbain permettra d'éviter le stationnement sauvage.

M. le Maire relève que ce joli quai attire inévitablement le public. Pour endiguer ce phénomène, le contrôle du stationnement sera renforcé (entre mi et fin mai) pour la période estivale. Corsier participe à l'engagement de deux contrôleurs du stationnement, rattachés aux APM de Collonge-Bellerive, qui assureront une présence renforcée. Les autorités, qui tentent depuis des années de trouver des solutions, n'ont malheureusement pas de baguette magique. D'autant qu'avec la pandémie et la fermeture des établissements publics, la population se promène au bord du lac. L'année passée, le GPA intervenait le soir afin d'éviter les nuisances. L'Exécutif continue à travailler et sur le projet et Voie Bleue, et sur les quais, et ce pour le bien des Corsiérois, souligne **M. le Maire**.

M. Ch. Baumberger a été élu brillamment au comité du groupement intercommunal du SIS. Cela permettra aux autorités d'avoir une vision directe sur l'activité de ce groupement, se réjouit **M. le Maire**.

M. Ch. Baumberger est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. F. Jaccard fait un bref point de situation sur les bons de solidarité. Ceux-ci sont utilisés dans les commerces d'Anières, Corsier et Hermance. 697 bons de solidarité ont été utilisés à Corsier (4'622 ont été envoyés à la population, dont 92 sont revenus à la Mairie avec la mention « destinataire introuvable »), 140 à Anières et 10 à Hermance. C'est donc une belle réussite pour l'instant. Une seconde session pourrait être lancée cet automne.

M. G. Sirolli relève que les commerces sont heureux de jouer le jeu et certains habitants transmettent leurs bons à d'autres, qui sont plus dans le besoin, ce qui favorise aussi le dialogue entre les Corsiérois. Il félicite toutes les parties prenantes, car les échos sont fantastiques. Il relève que beaucoup de commerçants n'ont pas encore utilisé l'application pour valider les bons qui leur ont été remis. Il y a donc sûrement beaucoup plus de bons que ceux annoncés par M. F. Jaccard.

M. Ch. Lassaue souligne le fait que lesdits commerçants risquent de se retrouver avec des bons qui ne sont plus valables.

M. G. Sirolli passera le mot aux commerçants concernés ; mais il n'y a pas eu de problème pour l'instant.

M. Ch. Baumberger annonce que les travaux du local des pompiers sont terminés. Une brève cérémonie, avec la remise des clés, aura lieu ce soir avec les élus qui pourront se rendre compte par eux-mêmes de la qualité des travaux.

L'extérieur du local du tennis est terminé ; l'intérieur avance bien aussi. Depuis la route, l'œil sera désormais plus attiré par ce pavillon que par l'écopoint qui se trouve de l'autre côté, se réjouit **M. Ch. Baumberger**.

Concernant l'occupation du préau, la situation semble à nouveau plus calme et il n'y a pas eu de débordement important signalé depuis Pâques. La commune, l'Exécutif et l'administration se tiennent toujours prêts à intervenir et continuent à suivre la situation. La commune a reconduit les mandats temporaires des sociétés de sécurité et de nettoyage.

Par ailleurs, des mesures coercitives d'éloignement de certains jeunes du périmètre de l'école ont malheureusement été prononcées.

L'Exécutif continue à suivre très attentivement ce dossier, et ce de manière régulière et en discutant soit avec la gendarmerie, soit avec les différents services de sécurité, conclut **M. Ch. Baumberger**.

Sur une question de **M. J.-N. Ducrest** à propos du quai de Corsier, **M. Ch. Baumberger** répète, comme l'a précédemment annoncé M. le Maire, que la commune a mandaté une société de sécurité.

Le Président récapitule brièvement les mesures prises par la commune en matière de sécurité : à partir de mi-mai, la commune aura un agent du stationnement supplémentaire ainsi qu'un demi-poste d'APM (20h/semaine).

Sur une question de **M. D. Giacobino**, **M. Ch. Baumberger** précise que CoHerAn & Co disposera de deux contrôleurs du trafic supplémentaires, plus un demi-APM. Sans compter les agences de sécurité privées qui tournent actuellement sur Corsier. Et la gendarmerie, qui continue ses rondes.

Le Président ajoute que l'administration préparera une liste récapitulant l'ensemble des intervenants sur le territoire communal.

M. le Maire rappelle que les horaires des APM ne leur permettent pas de travailler la nuit, raison pour laquelle la commune s'entoure de sociétés privées. Comme il l'avait évoqué à la dernière séance du Conseil municipal, la sécurité a un coût. L'Exécutif devra certainement revenir vers le Conseil municipal pour un crédit supplémentaire. Avec la pandémie, les incivilités sont malheureusement de plus en plus fréquentes. La commune devra donc mettre l'accent là-dessus si les élus le souhaitent ; une réflexion sera menée avec la commission concernée afin de trouver des solutions pour accueillir les jeunes en usant en dernier recours de la sanction. Si sécuriser le centre du village et le bord du lac aura un coût, les élus y semblent tous favorables.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission Finances du 3.12.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Rapport de la séance de la commission Agriculture, Environnement & Développement Durable du 7.12.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Rapport de la séance de la commission Sociale, Scolaire & Communication du 13.1.2021

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Rapport de la séance de la commission Urbanisme, Constructions & Patrimoine du 3.2.2021

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Sur une question de **M. G. Sirolli**, **le Président** indique que les rapports sont rédigés par la procès-verbaliste et déposés sur CMNet afin que les commissaires en prennent connaissance et les approuvent. En cas de demande particulière, les présidents de commissions peuvent toujours obtenir ceux-ci en amont, qui doivent être communiqués dans les 5 jours ouvrables avant la séance du Conseil municipal. Les présidents de commissions ne doivent pas hésiter à contacter l'administration à ces fins.

Sur une remarque de **M. J.-N. Ducrest**, **le Président** précise que seuls les noms des invités sont cités dans les rapports de commissions.

6. APPROBATION DES COMPTES 2020

Le Président cède la parole à **M. le Maire** qui rappelle que les comptes 2020 ont été présentés lors de la précédente séance du Conseil municipal et renvoyés en CFin. Une séance de commission a eu lieu en présence de l'organe de révision. Cette séance a conduit à un préavis positif de la CFin sur les comptes 2020.

Pour mémoire, les comptes présentent un excédent de revenus d'environ 1,65 mios, bénéficiant principalement de correctifs de revenus fiscaux pour les années précédentes. Les charges ont été maîtrisées dans le cadre du budget. Des amortissements complémentaires ont été comptabilisés à hauteur de 1,65 mios, en relation avec le nouveau et l'ancien groupes scolaires. L'Exécutif propose au Conseil municipal d'attribuer 1 mio à la réserve conjoncturelle, qui passerait ainsi de 1 à 2 mios. Les finances de la commune sont saines, conclut **M. le Maire**.

En l'absence de toute question ou remarque, **le Président** donne lecture délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Délibération

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le préavis positif de la commission des finances du 22 avril 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 9'581'955.55 F aux charges et de 11'225'684.68 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1'643'729.13 F.
3. D'attribuer la somme de 1'000'000.00 F à la réserve conjoncturelle dont le montant total est de 2'000'000 F au 31.12.2020
4. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 3'287'255.13 F et résultat extraordinaire de -1'643'526 F.
5. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 3'486'151.37 F aux dépenses et de 693'645 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 2'792'506.37 F.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 57'484'173.88 F.
7. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 829'745.72 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
8. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. le Maire remercie, au nom de l'Exécutif, le Conseil municipal.

7. APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC POUR LE LOGEMENT A CORSIER

Le Président cède la parole à **M. le Maire** qui indique que les comptes de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Corsier ont été examinés et approuvés par le Conseil de fondation lors de sa séance du 4.5.2021, en présence de l'organe de révision. La Fondation présente un excédent de revenus de Fr. 46'600.-. Ses charges sont maîtrisées. Son activité, en 2020, s'est bornée à gérer son immeuble 4, route de Bellebouche, par l'intermédiaire d'une régie.

Pour information, le Conseil de la Fondation est composé des personnes suivantes :
MM. D. Muscionico, D. Giacobino et D. Waechter pour le Conseil municipal ;
MM. E. Anselmetti et F. Jaccard pour l'Exécutif ;
Mme C. Teyssere et M. S. Serafin comme experts externes ;
M. Ch. Lassauce comme Secrétaire général.

En l'absence de toute question ou remarque, **le Président** donne lecture délibération.

Approbation des comptes de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier

Délibération

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier,

Vu le rapport de l'organe de révision Echo SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 4 mars 2021,

Vu la présentation des comptes 2020 par le Président du Conseil de la Fondation d'intérêt public pour le logement et de l'organe de révision, en séance du Conseil de la Fondation du 4 mai 2021,

Vu l'approbation de ces comptes au cours de cette séance, à l'unanimité des membres du Conseil de Fondation,

Conformément à l'article 13 al. 2 des statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier, du 29 janvier 2008, qui instaure la surveillance du Conseil municipal,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier.

8. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA VILLA HOFFMANN

Le Président cède la parole à **M. F. Jaccard** qui rappelle que ce projet est en attente depuis plusieurs années. La volonté de la CUCP est de réaffecter une partie du bâtiment à des activités.

Après une demande de renseignement auprès de l'État pour désaffecter deux logements de faible habitabilité, l'autorisation préalable a été accordée.

La présente demande de crédit ne concerne que le bâtiment arrière, situé route de l'Eglise. Une autre demande de crédit sera faite pour la partie avant qui subira des transformations plus importantes et fera l'objet d'un concours d'idées.

Il s'agit de rénover le bâtiment sans le dénaturer, en conservant ses caractéristiques et sa distribution des pièces.

Le projet est encore en cours de développement par M. D. Peccoud, architecte mandaté.

Le montant du crédit découle d'un devis général avant sollicitation directe des entreprises. Il peut donc être sujet à de fortes variations, d'où la marge de 10 % sollicitée sur le crédit par rapport au devis général.

Le projet final de rénovation sera bien entendu présenté en détail à la CUCP dès que possible. L'Exécutif remercie les élus de faire bon accueil à cette demande de crédit.

En l'absence de toute question ou remarque, **le Président** donne lecture délibération.

Crédit d'engagement de CHF 1'100'000 pour la rénovation de la Villa Hoffmann (partie logement), sise 66, route de l'Eglise, parcelle 4261

Délibération

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération

Vu les études préalables réalisées par l'atelier ARCHidée Sàrl sur l'ensemble des bâtiments nommé « Villa Hoffmann », sis 66 route de l'Eglise et 279 route de Thonon

Vu l'autorisation préalable (DP 18876 – RE) accordée par l'Office des autorisations de construire le 28 janvier 2021 (annexe 1)

Vu la présentation faite à la Commission de l'aménagement, des constructions et du patrimoine du 24 mars 2021 et les préavis positifs rendus lors de cette séance pour la poursuite du projet de rénovation selon une stratégie en deux phases (rénovation et réaffectation)

Vu l'offre d'honoraires de Monsieur Dominique Peccoud, Atelier ARCHidée Sàrl, du 18 mars 2021 pour la rénovation du bâtiment sis 66, route de l'Eglise et production de chaleur pour l'ensemble des bâtiments nommé « Villa Hoffmann » (annexe 2)

Vu le devis général pour la rénovation de la Villa Hoffmann, partie logement, incluant les phases d'étude du projet, d'appel d'offres et de réalisation de l'ouvrage (annexe 3)

Vu la nécessité de prendre une marge de sécurité de 10% par rapport au devis général dans la demande de crédit d'engagement en raison de la nature du bien (bâtiment ancien) et de l'absence de validation des estimations des coûts à ce stade du projet

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m. de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser les travaux de rénovation de la Villa Hoffmann (partie logement), sise 66, route de l'Eglise, parcelle 4261
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 1'100'000 destiné à ces travaux (montant TTC).
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant brut du crédit, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. Ch. Baumberger propose une pause de 10 min afin d'aérer la salle (normes sanitaires).

La séance est suspendue.

9. RESOLUTION « PIETONISATION ET AMENAGEMENTS DU QUAÏ DE CORSIER ET DU CHEMIN DU NANT D'AISSY »

Le Président, qui rappelle que les élus ont reçu ce projet de résolution sur le CMNet, propose de laisser la parole à l'un de ses auteurs pour quelques explications avant d'ouvrir le débat.

M. G. Sirolli indique que ce projet de résolution concerne la piétonnisation et l'aménagement du quai de Corsier et du chemin du Nant d'Aisy. Il se réjouit d'observer que les lignes ont bougé et que les projets Voie Bleue et circulation sur le quai de Corsier évoqués tout à l'heure vont exactement dans le sens de ce projet de résolution. Il remercie encore une fois l'Exécutif et le Bureau pour avoir mis en place le renforcement des APM et du contrôle du stationnement.

Le but d'une résolution est d'amener un sujet sur la table afin que les élus puissent en discuter et, pourquoi pas, faire avancer les choses et entendre des explications supplémentaires. **M. G. Sirolli** ne reviendra pas sur la volonté de piétonniser ce secteur, ce terme pouvant tout à fait être remplacé par un autre, tout le monde étant d'accord à ce propos. **M. G. Sirolli** cite le rapport du 21.9.2021 de la CTSM, qui était favorable à l'unanimité de renvoyer à l'Exécutif la fermeture à la circulation du quai de Corsier. De plus, cette mesure répond à la demande des riverains (plus de 130 signataires) qui ont envie d'un geste fort de la part de la commune.

Comme cela a très bien été dit par M. le Maire, l'Exécutif est là pour travailler pour les Corsiérois, et c'est ce qu'il fait. Le dernier chaînon manquant, c'est le Conseil municipal, qui ne s'est pas encore prononcé. Le fait de vouloir ouvrir le débat devant le Conseil municipal a, semble-t-il, été un peu mal pris sur ce sujet, car pouvant faire croire que le travail a été mal fait par la CTSM.

Le Président a fait tout à l'heure un rappel sur le secret de fonction. **M. G. Sirolli** donne lecture de l'art. 30 al. 1 du règlement du Conseil municipal (résolutions). Aujourd'hui les élus proposent au Conseil municipal, à travers ce projet de résolution, de se prononcer sur le principe. Un vote de principe permettrait de mettre encore plus en avant le travail de la CTSM (cf. premier considérant du projet de résolution).

M. G. Sirolli revient sur les 9 points du projet de résolution, ce qui permettra au public de comprendre aussi de quoi il s'agit. Il encourage les élus qui rejetteraient cette déclaration de principe d'avoir l'honnêteté intellectuelle de dire en quoi ils contestent ce qui a été fait.

Point 1 : C'est exactement la même chose qui a été votée au sein de la CTSM. Qui, sur le principe, est contre cette proposition ?

Point 2 : À nouveau, qui est contre le principe de cette proposition ?

Point 3 : **M. G. Sirolli** montre une photographie de la signalisation de Corsier port en venant d'Anières. Qui serait contre le principe de ne pas coordonner le 30 km/h ?

Point 4 : Si la commune décide d'interdire les voitures, pourquoi ne pas le signaler ? Qui serait contre cette déclaration de principe ?

Point 5 : **M. G. Sirolli** remercie une nouvelle fois l'Exécutif, qui a pris les choses en main. Pourquoi être contre sur le principe ?

Point 6 : On se rend bien compte de la fréquentation du quai. Est-ce sympathique et agréable pour les riverains d'avoir des déchets par terre ou accumulés dans les poubelles ? Sur le principe, on peut légitimement se dire que l'on peut faire ce geste.

Point 7 : **M. G. Sirolli** a déjà évoqué le 50 km/h et le 30 km/h. Si la commune devait créer de nouveaux aménagements, ne serait-ce pas cohérent, sur le principe, de se coordonner avec Anières ?

Point 8 : **M. G. Sirolli** remercie une nouvelle fois l'Exécutif et le Bureau d'avoir mis ce projet au tableau des suivis du Conseil municipal.

Point 9 : **M. G. Sirolli** rappelle tout d'abord la lettre des riverains qui demandaient des aménagements du quai de Corsier et le nonaccès aux voitures et à la circulation. N'est-il pas légitime de dire sur le principe que la commune essaiera tout de même, si la Voie Bleue ne se faisait finalement pas à Corsier, de continuer indépendamment sur la mise en œuvre des aménagements du quai ? L'Exécutif pourrait tout à fait travailler en parallèle tout en marquant la position du Conseil municipal.

Quel est finalement l'intérêt de proposer une résolution, la CTSM ayant déjà bien travaillé et l'Exécutif ayant pris en œuvre les déclarations et plaintes de chacun ? Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une déclaration de principe. La CTSM s'est prononcée, l'Exécutif suit, les riverains aussi, il ne manque que le Conseil municipal, répète **M. G. Sirolli**. Cela ne serait-il pas un signal fort envoyé aux riverains, au canton et toutes les autorités compétentes pour faire avancer ce projet ?

Pour sa part, **M. G. Sirolli** ne voit que cette résolution pour aller de l'avant et ne voit pas ce qui empêcherait qu'elle soit votée. Il attend que les élus lui expliquent comment ces propositions de principe iraient à l'encontre de quoi ou de quoi que ce soit d'établi, ou de fait, ou à faire.

M. K. Sudan remet la présidence du Conseil municipal à M. D. Waechter et prend sa casquette de président de la CTSM. Il a pris bonne note de ce projet de résolution, sur laquelle il ne figure pas en tant que PLR aux côtés de ses initiateurs. Il précise tout d'abord l'élément fondamental que M. le Maire a rappelé tout à l'heure, à savoir que les élus forment un unique bateau et se battent pour la même cause dans le cadre des discussions qui les occupent depuis un certain temps. Tous tirent relativement à la même corde à des moments différents pour tenter d'atteindre un seul et même objectif.

Une résolution est portée par un parti politique. **M. K. Sudan** souhaite donc préciser quelque chose qui lui tient à cœur. Si le premier considérant remercie la CTSM pour le travail prépondérant qu'elle a réalisé, il remercie pour sa part les commissaires pour les heures qu'ils ont passées en séance au lieu d'être avec leurs familles pour traiter ce sujet. Il y a l'Exécutif, ce qui a été souligné, mais aussi l'administration, qui répond aux questions des commissaires, la CTSM n'ayant pas les moyens techniques ni décisionnels. De nombreuses personnes travaillent donc en aval sur ces dossiers.

M. K. Sudan reprend à son tour les points de la résolution en vue d'apporter des réponses circonstanciées sur chacun.

Point 1 : Il convient peut-être d'apporter une précision, à savoir qu'une discussion semblable a eu lieu il y a une année et demie avec l'ancienne Adjointe sur la terminologie. Trois situations sont à distinguer.

- Piétonisation complète : favorise les piétons (priorité) avec un accès extrêmement restreint aux véhicules (une seule voie de chaussée) – considérée comme l'*ultima ratio*.
- Riverains exceptés : la circulation est fermée à tous sauf les habitants résidant sur les quais de Corsier et les services d'urgence – un peu plus flexible.
- Zone de rencontre (qui était le point clé des discussions précédentes) : installation de grands panneaux « zone 20 km/h » et mise en place d'aménagements urbains pour permettre de limiter la vitesse à 20 km/h, protéger les piétons et, surtout, leur donner la priorité afin qu'ils puissent se promener librement sur les quais – laisse tout de même la circulation ouverte.

Ces trois situations, qui ont été discutées par la CTSM, sont soumises à autorisation auprès du département du territoire, celui-ci se prononçant suite à un préavis de l'OCT. C'est finalement lui qui est le maître d'œuvre et qui déterminera si l'autorisation peut être délivrée pour un cas de figure.

Il faut bien comprendre que la commune est très loin d'être libre et doit trouver des stratégies comme le projet de la Voie Bleue, qui est un bon levier pour essayer de motiver et convaincre l'OCT de lui accorder l'une ou l'autre possibilité.

M. K. Sudan répète que l'Exécutif travaille régulièrement avec le Secrétaire général, Citec (bureau mandaté pour l'étude sur le quai de Corsier et bien au-delà car il ne faut pas négliger les autres habitants, qui ont aussi certaines demandes). Un compte rendu toutes les deux semaines, une séance mensuelle de la CTSM, la commune avance pas à pas avec les retours des différents représentants du canton.

Le prochain point clé devrait vraisemblablement revenir fin mai, à savoir le retour sur l'étude de Sitec. La commune est vraiment à bout touchant sur ce projet. Les partis politiques aussi, puisque les informations sont communiquées à l'interne. Les élus sont donc informés du stade précis.

Point 2 : un aspect technique a été confirmé récemment, à savoir qu'il est bien question pour le moment du parking situé sur Collonge-Bellerive. Ledit parking fait l'objet d'une convention avec la capitainerie cantonale et l'État de Genève sur ses possibilités d'utilisation. À l'heure actuelle, la discussion entre Corsier et les précités est bel et bien ouverte. Ces discussions, qui ont cours depuis un certain temps, ont d'autant plus de valeur que la Voie Bleue est actuellement sur la table.

Point 3 : après confirmation, le tronçon visé ici bénéficie à l'heure actuelle d'un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h. Seule reste encore la mise en place d'un panneau par une entreprise. Ledit panneau sera situé à hauteur du pont sur le chemin du Nant d'Aisy (sur le territoire de Corsier).

Point 4 : **M. K. Sudan** fait simplement référence au point 1 ; la terminologie sera précisée dans le cadre de l'étude de Sitec. Ce mandataire, qui a des contacts avec l'OCT, pourra préconiser la meilleure stratégie. Ce point est donc en attente (fin mai normalement).

Point 5 : **M. K. Sudan** se réfère à ce qui a été annoncé plus tôt par l'Exécutif (APM, contrôleur du stationnement, sociétés privées de sécurité).

Point 6 : une discussion est en cours sur les possibilités, notamment dans le cadre du projet Voie Bleue. L'Exécutif est à l'écoute des élus pour offrir la possibilité d'une levée supplémentaire des déchets sans qu'il soit question d'un centre et d'un point de récupération. Une telle mesure a néanmoins un coût, aussi faut-il prendre en considération l'ensemble du problème. Cette question n'étant plus de la compétence de la CTSM, **M. K. Sudan** propose de la renvoyer à la CAEDD, les auteurs de ce projet de résolution étant également membres de cette commission.

Point 7 : le panneau 30 km/h sera installé sur le chemin du Nant d'Aisy. Concernant la piétonnisation, tout dépendra de la terminologie qui sera acceptée. Si la décision est prise de fermer officiellement le quai de Corsier, des discussions seront nécessaires avec Anières afin d'éviter que des véhicules s'engagent dans le chemin du Nant d'Aisy. Celles-ci auront lieu une fois que la commune en saura plus sur ce qu'elle veut officiellement faire sur les quais. Il n'y a pas grand-chose à en dire pour l'instant, si ce n'est que l'étude Citec est attendue.

Point 8 : **M. K. Sudan** est tout à fait d'accord et sait que les groupes l'ont fait pour une partie et dans le respect des règles. M. le Maire a encore rappelé que des forums (selon les normes sanitaires) seront mis en place, vu l'importance de ce dossier. Tout le monde est d'accord sur ce point et les choses se feront d'ici cet été voire, au plus tard, à l'automne.

Point 9 : il en est pris acte, s'agissant de deux projets distincts (cf. tableau des suivis) qui se recoupent en fonction des sujets.

À titre plus subjectif et personnel, en tant que président de la CTSM, **M. K. Sudan** voit dans cette proposition – qu'il ne conteste pas sur le fond –, tant sur la manière que la forme, un projet qui se veut très politisé et qui arrive à bout touchant d'un objet qui est presque sur sa finalité.

Évoquant le point 2 des considérants, **M. K. Sudan** rappelle que le Conseil municipal aura bien à se positionner, mais une fois que la CTSM aura l'ensemble des informations et outils en main. Celle-ci pourra alors préavisier, après une discussion à huis clos. Le Conseil municipal aura alors matière, sur la base du préavis de la CTSM, pour se positionner.

En conclusion, **M. K. Sudan** souligne qu'il est tout à fait d'accord sur le fond de ce projet de résolution. Mais il a l'impression qu'il s'agit là d'un parti politique qui propose quelque chose qui est déjà fait, autrement dit qui enfonce une porte ouverte. Remettre ce projet sur la table, c'est aussi remettre en quelque sorte le travail de la CTSM en cause. Il encourage les élus à laisser le temps à la CTSM de préavisier et de revenir avec un projet concret sur lequel ils auront matière à discuter. Redemander simplement de refaire les choses qui ont déjà été faites, c'est pour lui un peu un manque de respect envers les commissaires qui ont sacrifié leurs soirées pour travailler là-dessus.

Le Président rend la présidence du Conseil municipal à M. K. Sudan.

M. G. Sirolli relève que les élus sont tous d'accord sur le fond. À aucun moment le travail de la CTSM n'est remis en cause ; la résolution propose une déclaration de principe. Il faut distinguer la volonté des riverains, à laquelle il est important que les élus répondent et prennent un engagement de principe dès aujourd'hui. En quoi cela pénalisera-t-il le travail à faire ou qui a été fait ? Il ne voit que des points positifs à approuver cette résolution, car le canton demandera forcément la position du Conseil municipal dans le cadre de l'étude réalisée par Sitec.

Mme D. Baumberger souligne, comme l'a dit M. K. Sudan, que cette résolution aurait été opportune il y a quelques années. Là elle est à son sens complètement obsolète ; tout le monde est d'accord, il faut laisser du temps au temps. Ce dossier est à bout touchant, aussi elle ne comprend pas pourquoi il faudrait aller plus vite, si ce n'est pour tirer la couverture à soi, ce qu'elle trouve méprisant et méprisable. La CTSM, l'Exécutif précédent comme l'actuel ainsi que l'administration – que l'on oublie à chaque fois – travaillent depuis longtemps là-dessus.

M. D. Muscionico pense que les élus sont en train d'individualiser les débats ; il serait plaisant que d'autres auteurs de ce projet de résolution s'expriment. En ce qui le concerne, les auteurs semblent vouloir sciemment ignorer le fonctionnement des institutions. Il est assez déplaisant, et **M. D. Muscionico** soutient en cela les propos de M. K. Sudan qui est désolé de voir que l'on ignore tout le travail fait par l'Exécutif et la CTSM. Une telle résolution vient un peu à contretemps en donnant l'impression que rien n'est fait ni ne se fait.

Les élus ont eu la preuve par les actes : beaucoup de choses sont en cours depuis fort longtemps. Ce désir de se substituer par une telle résolution au mode de fonctionnement usuel désole **M. D. Muscionico**. En effet, certains siègent ici depuis plusieurs législatures et cette manière d'apporter de l'eau au moulin et de lancer le débat (sur la forme et non le fond) dénote d'un sérieux manque de collégialité. C'est avec douleur qu'il exprime ceci et qu'il s'attend à entendre des explications des autres auteurs.

M. F. Giacobino revient sur la mention spécifique de « montrer notre engagement ». C'est pour sa part sa première législature en tant que Conseiller municipal et tout ce qui figure dans ce document a été central au sein de la CTSM. Aussi comprend-il mal ce concept de devoir montrer l'engagement des élus, car celui-ci a été pris il y a des mois. De plus, il craint que certains Corsiérois qui ont pris part, à différents degrés, aux discussions aient peut-être l'illusion que cette résolution agira comme un déclencheur miraculeux et accélérera tout d'un coup. Il y a peu de chances que cela soit effectivement le cas, car il s'agit d'un travail de longue haleine.

M. L. Peccoud rejoint ce qui a été dit par M. K. Sudan. En effet, un énorme travail a été fait au sein de la CTSM, qui a reçu une délégation d'habitants de Corsier port. Ceux-ci sont tout à fait conscients qu'il est parfois difficile d'aller vite, ce qui leur a été expliqué.

M. L. Peccoud serait favorable à cette résolution si celle-ci pouvait servir de béquille sur laquelle la commune et la CTSM pourraient s'appuyer pour aller plus vite. La sécurité a un coût, les élus l'ont vu autour du périmètre scolaire, avec les nuisances mais aussi des choses plus graves, comme des départs de feux. Il faut donc aller assez vite.

M. L. Peccoud relève le problème d'effectifs, d'autant que les APM tournent sur les trois communes. Il y a donc là aussi un problème sur lequel il faut aller assez vite. Et il faut également prendre en considération les réclamations des riverains, qui sont directement concernés. Donc si cette résolution permet de s'appuyer sur quelque chose pour aller plus vite, alors oui pour celle-ci.

Selon **M. A. Sirolli**, les élus se méprennent tous sur l'origine et le but de cette résolution. Grâce à elle, ils ont eu des informations ce soir au Conseil municipal. Depuis que les riverains ont été reçus, le 21.9.2021, aucune nouvelle officielle n'a filtré jusqu'à ce jour, ce qu'il trouve inadmissible. Il a fallu attendre cette résolution pour que les habitants entendent enfin ce que la CTSM ou l'Exécutif ont fait.

Même si le Conseil municipal n'adopte pas cette résolution, elle aura au moins provoqué quelque chose, à savoir que le public est au courant qu'il y a effectivement des choses qui avancent. Les autorités n'ont même pas répondu à la sollicitation des riverains alors que M. G. Sirolli a relancé l'Exécutif lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il faut donc arrêter de dire que cette résolution est un double travail et va contre la CTSM, car ce n'est pas vrai, conclut **M. A. Sirolli** qui s'engage à dire que le travail de la CTSM ou les commissaires n'ont en rien été méprisés.

M. D. Giacobino se réjouit de constater que, dans le fond, tout le monde est d'accord sur ce qui intéresse le public présent ce soir. Ne subsistent plus que des querelles personnelles ou politiques qu'il trouve mesquines. À chaque fois l'intérêt de la commune est oublié et les élus se bagarrent sur la forme et non le fond. L'histoire se répète ; or les querelles politiques n'ont aucun intérêt pour le public. Comme l'a dit son préopinant, cette résolution a levé le débat et les riverains ont reçu, ce soir, beaucoup d'informations.

M. J.-N. Ducrest relève que le seul moyen, pour les habitants, de savoir ce qu'il se passe, ce sont les rapports des commissions. Or ceux-ci sont trop succincts et ne permettent pas d'avoir une idée claire sur la situation ni de se rendre compte de l'avancement des travaux. D'où l'importance des forums. La commune doit être beaucoup plus active en matière de communication.

M. G. Sirolli a compris qu'il y avait quelques petites attaques personnelles ici, ce qui l'amuse. Les élus sont là pour débattre et ont le droit de ne pas être d'accord. Le but n'était pas d'opposer les Conseillers municipaux, et il a bien pris soin de remercier l'Exécutif et la CTSM tout à l'heure. Comme évoqué par M. D. Musciconico, peut-être **M. G. Sirolli** a-t-il, comme nouvel élu, une part de naïveté, ce qui est apparemment mal perçu. Il ose espérer qu'amener un débat sur la table et s'engager par des principes n'est ni répréhensible ni contraignant.

Ce n'est pas aller à l'encontre de qui que ce soit ou du travail qui a été accompli, car les élus ont tous le même but. C'est dans la vie politique notamment corsesoise d'amener le débat. Or si les élus remettent à chaque fois sur la table des attaques personnelles, ce n'est pas comme ça que la commune avancera.

M. G. Sirolli tient à préciser que, contrairement à ce que certains s'imaginent, il ne s'agissait en aucun cas de diviser. Il a vraiment essayé d'expliquer cette implication et cette volonté de principe. Si certains élus ne comprennent pas à quel point c'est important pour les riverains et n'osent pas s'engager sur des petites choses comme celles-là, sur quoi s'engageront-ils ?

Mme A. Ehretsmann trouve aussi qu'il est très important d'informer les riverains sur différentes problématiques. Mais il est aussi très clair que s'il était possible de faire quelque chose, l'Exécutif l'aurait fait. Par ces temps de pandémie, il est très difficile d'organiser des séances en grand comité. En tant que présidente de la CSSC, elle trouve que, dans le cas présent, la manière dont les choses ont été amenées divise le Conseil municipal. Elle est pour sa part contre cette résolution.

Mme A. Ehretsmann trouve aussi important de dire que le bord du lac doit être aménagé comme il faut. Mais le port ne concerne pas que les riverains ; il appartient à tous les Corsiérois. Et il est bien que la population soit informée.

Selon **M. D. Giacobino**, c'est plutôt la manière dont cette résolution a été reçue et comment il y a été répondu qui divise le Conseil municipal.

M. D. Waechter souligne l'importance, malgré les vues divergentes, de rester dans une forme de respect des opinions sans forcément mettre en ballant l'honnêteté des uns et des autres. Les élus peuvent avoir des approches différentes, mais évitons les attaques sur la probité de chacun.

Il tient juste à dire au public qu'au départ de cette résolution, il a travaillé main dans la main avec M. G. Sirolli à la rédaction d'une première mouture, ayant lui aussi la chance d'avoir des contacts avec des riverains. Tous les points mentionnés dans cette résolution sont absolument pertinents.

La raison pour laquelle les Verts ont décidé, après discussion, de se retirer, c'est justement parce que le dossier lui-même était déjà en cours d'avancement. Tous les points sont en cours de traitement par l'administration, les commissions ad hoc et l'Exécutif.

Pour **M. D. Waechter**, le fait de présenter cette résolution n'amenait pas d'éléments nouveaux et n'était pas le bon instrument pour faire avancer ce dossier. Selon son point de vue, il manque aujourd'hui une communication claire par rapport aux attentes des Corsiérois, ceci indépendamment de ce projet de résolution afin d'expliquer les problèmes de temporalité auxquels la commune est exposée. On ne peut faire miroiter le fait que cette résolution fera avancer le dossier plus vite, car ce n'est pas le cas. En effet, il existe un certain nombre de procédures, qui font partie du système démocratique suisse, et des temporalités vis-à-vis desquelles les élus doivent être tout à fait honnêtes envers les habitants qui les interpellent. À titre d'exemple, changer quelque chose sur une route peut prendre entre 3 et 5 ans, voire plus.

Il y a en revanche un certain nombre de mesures qui ont déjà pu être prises, et sur lesquelles les autorités doivent communiquer de manière claire. Mais le public ne pourra pas avoir toutes les réponses, ce soir, car nul ne les possède aujourd'hui, les dossiers étant en cours de traitement.

M. D. Waechter appuierait la demande d'adresser un courrier ou de donner une information claire sur les différents points sans pour autant passer par une résolution, qui n'amène rien de nouveau et n'est pas forcément le bon outil (question, interpellation).

C'est pour cette raison que, par respect pour le travail déjà engagé, les Verts ont décidé de se retirer de cette résolution et ne la soutiendront pas ce soir. Si **M. D. Waechter** comprend les attentes du public pour une communication claire, il ne pense pas que cette résolution réponde de manière claire et spécifique à la question posée en septembre par les riverains.

Le Président ajoute que l'ensemble des présidents de commissions travaillent sur le PDCom, qui traite de la commune sur sa globalité. Concernant la circulation, l'étude prend compte une grande partie de la commune, car d'autres habitants ont aussi demandé des informations ou des mesures. Ce projet de résolution traite un aspect en particulier, peut-être suite à la volonté de répondre à une réaction de certains habitants. Mais d'autres éléments doivent être intégrés à cette problématique. Encore une fois, les élus devraient revenir prochainement avec des informations complémentaires qui répondront, il l'espère sincèrement, aux inquiétudes et questionnements non seulement des riverains, mais aussi d'autres habitants qui ont eux aussi fait des demandes par le passé.

Il est très frustrant, lorsque l'on est à deux doigts d'apporter enfin des réponses à un problème, de devoir se prononcer sur une seule partie mise en avant par un groupe politique. M. Ch. Baumberger et **le Président** attendent le rapport de Citec que la CTSM est sur le point de pouvoir préavisier en soumettant au Conseil municipal une réponse à un problème beaucoup plus large. L'Exécutif a aussi prévu une présentation publique. Mais il n'est pas évident de se trouver en porte-à-faux entre le département et la population.

En conclusion, **le Président** espère que le public comprendra si le Conseil municipal s'oppose non pas sur le fond, mais sur la forme à ce projet de résolution.

M. G. Sirolli souligne que les points 1 à 7 du projet de résolution ont été traités par la CTSM. Tout le monde admet que les points 8 et 9 ne sont pas ou n'ont jamais été traités. Pourtant certains élus continuent à affirmer que cette résolution n'apporte rien. Il pense au contraire que le point 8 est exactement ce que tout le monde demande et souhaite, à savoir la communication. Concernant le point 9, y a-t-il aujourd'hui une volonté du canton de mettre en balance une piétonnisation du quai et la Voie Bleue ? **M. G. Sirolli** est néanmoins heureux d'entendre que les points 1 à 7 sont à bout touchant.

M. D. Waechter rappelle que le projet d'aménagement du quai date de 2019, ce qui prouve que celui-ci et la Voie Bleue sont bien distincts. Et la volonté très claire a été exprimée pendant les débats de séparer ces deux projets. Les points de la résolution méritaient discussion, et celle-ci a eu lieu ce soir. Des réponses ont été demandées, lors des séances précédentes, sur un certain nombre de requêtes. M. le Maire et M. Ch. Baumberger ont eu des contacts avec des habitants. Il faut maintenant arriver à une communication claire et structurée. **M. D. Waechter** répète que les Verts ne sont pas contre les arguments évoqués dans la résolution, mais la forme ne leur paraît pas appropriée.

M. Ch. Lassaue évoque différents points institutionnels. Ce projet a été envoyé en commission, et traité en commission ; or ce qui est traité en commission le reste. Il y aura un moment où la CSTM rendra un préavis et une décision sera prise, qui sera alors publique. Les choses avancent selon un rythme institutionnel qui est connu de tous, aussi est-il inutile de mettre en avant des règles du jeu qui sont jouées par tous les acteurs.

Il semble important à **M. Ch. Lassaue** de rappeler que cela fait un mois et demi que les autorités parlent de la Voie Bleue, et environ 8 mois de la mobilité, tant sur le quai que l'ensemble de la commune.

Pour travailler directement avec les autorités cantonales, **M. Ch. Lassaue** relève que cette résolution, loin d'accélérer les choses avec l'État, engendrera surtout un surcroît de travail pour l'administration. La Voie Bleue, en revanche, pourrait être un accélérateur.

Si le Conseil municipal veut permettre à **M. Ch. Lassaue** d'accélérer les choses, il doit surtout lui demander de continuer à travailler dans le sens donné par la CTSM afin d'aller le plus loin possible dans ce que la commune peut obtenir par rapport à des règles qui sont fixées au niveau cantonal, voire fédéral, en vue d'aller dans le sens que tous souhaitent.

Le Président confirme que les commissions ont traité du projet de la Voie Bleue. Il précise qu'un procès-verbal de commission doit être rédigé, approuvé en plénière, puis faire l'objet d'un rapport validé par le Conseil municipal, soit 2 à 3 mois de décalage en moyenne entre les informations à disposition du public et celles dont disposent les élus. Et il n'est pas possible de combler cet écart sans violer le secret de fonction. Le public prendra prochainement connaissance de l'ensemble de la teneur des propos via les rapports de commissions.

M. L. Peccoud indique qu'il a rencontré la délégation des habitants le 5.5.2021. Un délai de 8 mois de réponse a été évoqué, ce qui lui paraît extrêmement long.

Mme A. Morel rappelle le secret de fonction, qui a été évoqué tout à l'heure. Il n'est juste pas possible pour les élus de répondre aux attentes de la population tant que le rapport de commission n'a pas été approuvé.

Sur une autre remarque de **M. L. Peccoud**, **le Président** rappelle que le rôle du Bureau est aussi de faire respecter les règles institutionnelles. On ne peut faire croire à la population que de tels projets peuvent se régler très vite dans trahir le devoir de diligence.

M. le Maire apporte quelques remarques. La commune a souhaité installer un arrêt de bus au giratoire à l'entrée/sortie de Corsier ; cela lui a pris 9 mois. Le feu à Bellebouche qui sera installé au mois de juillet ; les premières négociations avec l'État datent de 2014. Les choses prennent malheureusement du temps. Si l'Exécutif comprend très bien la frustration de la

population, il essaie de communiquer par le biais du bulletin communal, et parfois des articles paraissent dans les journaux.

M. le Maire reconnaît que les rapports de commissions sont difficiles à lire. L'administration aimerait, à l'avenir, scinder les rapports par sujets avec, à chaque fois, des questions/réponses sur ceux-ci. Il serait ainsi plus facile pour les Corsiérois de s'informer sur les sujets qui les intéressent en ayant un historique plus clair.

Si la commune ne communique pas certaines informations, ce n'est pas pour cacher des choses à la population. Mais celle-ci ne saura jamais ce qui est dit en plénière (huis clos).

La Voie Bleue est un sujet qui touche beaucoup de monde. La population sera questionnée et impliquée dans ce projet. Les autorités ont toujours été transparentes tout en restant dans le cadre légal, conclut **M. le Maire**.

Le Président remercie M. le Maire d'avoir soulevé la question des rapports, sur lesquels planchent le Bureau et l'administration. Les autorités ne sont pas sourdes aux doléances et la clarté desdits rapports sera améliorée avec le nouveau système qui sera mis en place.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** propose de passer au vote.

À la majorité (6 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention), le Conseil municipal rejette le projet de résolution « piétonnisation et aménagements du quai de Corsier et du chemin du Nant d'Aisy ».

M. Ch. Baumberger suggère une nouvelle pause afin d'aérer la salle (normes sanitaires).

La séance est suspendue.

10. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2021 AU 31 MAI 2022

Le Président rappelle qu'il est de coutume que le Vice-président prenne la fonction de Président et que le Président actuel sorte ou réintègre l'échelon du bas (secrétaire).

M. D. Waechter confirme sa candidature en tant que Président et est élu par acclamations.

Mme A. Morel confirme sa candidature en tant que Vice-présidente et est élue par acclamations.

M. K. Sudan remet la présidence du Conseil municipal à M. D. Waechter.

M. K. Sudan confirme sa candidature en tant que Secrétaire et est élu par acclamations.

Le Président rend la présidence du Conseil municipal à M. K. Sudan.

Aucun autre élu n'a fait acte de candidature pour le Bureau.

Le Président indique que si le parti Corsier Demain le souhaite, il est possible d'élire un second secrétaire au sein du Bureau. Le groupe Corsier Demain s'abstient de faire acte de candidature.

À la majorité (16 voix pour et 1 abstention), le Conseil municipal confirme les trois élections précitées.

11. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

Le Président donne la parole à **M. le Maire** qui rappelle que les élus sont attendus au local de la CP28 à l'issue de la séance.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. G. Sirolli évoque la récolte de signatures concernant l'initiative cantonale visant à faire supprimer la taxe professionnelle communale, dont des feuilles sont à disposition à la sortie de la salle.

Le Président pense que ce n'est ni le lieu ni le moment pour une telle démarche qui devrait plutôt se faire à titre informel hors Conseil municipal.

M. L. Peccoud évoque la résolution déposée par le groupe PLR qui s'oppose à la suppression des cartes CFF à l'horizon 2023. Le document, dont il donne lecture, est à disposition sur le CMNet. **M. L. Peccoud** recommande aux élus de faire bon accueil à cette résolution.

Le Président propose de renvoyer celle-ci devant la CTSM qui soumettra son préavis en juin. Aucun élu ne s'oppose au renvoi de cette résolution devant la CTSM.

13. DEMANDE DE NATURALISATION - 1 DOSSIER - HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé par **le Président**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le procès-verbal à 21h45.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER
Vice-président du Conseil municipal